

organisme avec lequel vous êtes entré en contact pensent à un projet immédiat à la sortie du lac Huron? Nous entendons constamment parler de cela. Certains disent que ce serait un relâchement temporaire, alors que d'autres disent que ça ne ferait que créer de plus grands problèmes en aval.

M. LANGFORD: Le corps de Génie, si je comprends bien, fait des études sur modèle de la situation à la sortie du lac Huron, et ils essaient de faire des expériences pour voir quelle sorte de barrage ou de déversoir à nappe noyée serait nécessaire pour compenser l'excavation qui s'y fait depuis 1960. Le débit d'une rivière est fonction de l'aire en coupe; et lorsque vous avez creusé le fond vous augmentez cette aire de sorte qu'une plus grande quantité d'eau peut passer. Alors ils mettent des ouvrages pour augmenter cette aire en coupe de ce qu'elle était en premier lieu.

Que va-t-il arriver lorsque vous avez un surplus d'eau et que vous n'en êtes pas maître? C'est là le problème. A l'heure actuelle nous ne pouvons maîtriser cette situation. C'est pourquoi la loi recommandait qu'il devrait y avoir des ouvrages à vannes pour capter l'eau dans de vastes chenaux et en laisser passer davantage si nécessaire. Les projets actuels en sont encore au stade de formation à l'heure actuelle. Ils font encore des études sur modèle.

M. AIKEN: Nous avons eu le représentant canadien de la Commission mixte internationale devant la comité l'automne dernier. Nous avons alors eu l'impression qu'il y aurait un genre de rapport préliminaire présenté avant aujourd'hui. Actuellement nous n'avons rien entendu. Nous dégageons plutôt de vos remarques que, à votre avis, ils ne travaillent pas avec la diligence qu'ils devraient.

M. LANGFORD: Faites-vous allusion au corps de Génie?

M. AIKEN: Non. Je veux parler de la Commission mixte internationale.

M. LANGFORD: Eh bien, à ma connaissance, la commission canadienne a tenu une assemblée fermée à Toronto, et une autre assemblée aux États-Unis. Mais c'était des réunions fermées auxquelles n'assistaient que les organisations invitées. Ils ont parlé d'autres réunions fermées et d'autres réunions publiques, de sorte que ça va prendre un certain temps avant qu'ils commencent à achever leur tâche.

M. AIKEN: Nous ne pouvons attendre grand chose pour la présente saison de navigation.

M. LANGFORD: Non, j'en ai bien peur.

M. AIKEN: Monsieur Langford, cela m'amène à un autre sujet. Je sentais d'après la première partie de vos remarques que la Commission mixte internationale ne travaillait pas avec diligence, et cependant en réponse à la seconde question de M. Rock vous avez dit que, selon vous, c'était le seul organisme. Je reconnais qu'ici aussi il y a deux principes contradictoires. L'un est la tâche énorme d'ériger une autre organisation, et l'autre est le fait de remuer la Commission mixte internationale.

Pensez-vous que si la Commission mixte internationale avait un ouvrage spécifique, comme groupe spécifique ils pourraient faire la coordination de tous les 200 bureaux, et prendraient-ils conseil de ces bureaux, ou seraient-ils la loi, comme ils l'ont été?

M. LANGFORD: Lorsque j'ai des rêves fantastiques sur la situation, je pense parfois que nous aurons à former une nouvelle principauté dans les Grands lacs. Le maintien de l'ordre est le gros problème, et la régularisation de l'eau qui a affaire à cela. Par exemple, si un navire descend les lacs et s'il décide de nettoyer ses réservoirs d'huile et pomper sa boue, dans plusieurs cas il peut le faire.

Si un avion américain le repère, il déclare qu'il se trouve en eaux canadiennes, et vice versa. A cause de cela, il est impossible de faire observer les règlements. Tous les règlements sur les lacs ont leur propre idée de la pollution